

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 99-0763/PR/MJSLT portant création d'un comité national d'organisation du quatrième semi-marathon de Djibouti.

n° 99-0763/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication
7 décembre 1999

Numéro JO
n° 23 du 15/12/1999

Date du numéro
15 décembre 1999

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PRE en date du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti et fixant leurs attributions

VU La loi n°54/AN/89/2èL du 02 février 1989 portant organisation des services du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Affaires Culturelles. **VU** le décret n°77064 portant organisation du Sport National, Arrêté n°83/0925/PR/MJSAC portant réglementation des compétitions internationales **SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ-NATIONALE**

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, par cet arrêté, un Comité National d'Organisation du quatrième Semi-marathon de Djibouti qui se déroulera à Djibouti le 18 février 2000.

Article 2

Le Comité National d'Organisation du Quatrième semi-marathon de Djibouti est présidé par le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. Il est composé comme suit : Premier Vice Président : Monsieur Abdourahman Ali Ahmed Président de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme Deuxième Vice Président : Monsieur Abdoukader Daher-Président du Comité National des Sports Troisième Vice Président : Monsieur Wahib Hamadou Directeur National de la Jeunesse et des Sports COMMISSION SECRETARIAT Président : Le Conseiller Technique Monsieur Didier Piolat Secrétaire : Le Secrétaire Général de la Fédération Monsieur Doualeh Egueh Offlel COMMISSION SPONSORING ET RECHERCHE DE FINANCEMENT Président : Monsieur Mahfoud Awad Haidar Secrétaire : Madame Aïcha Ali Garad Membres : Monsieur Abdoulsalam Ahmed Moussa Madame Saada Salah Omar Madame Saada Mohamoud COMMISSION TECHNIQUE Président

:Le Directeur Technique National Monsieur Hassan Isman DoubadSecrétaire :Le Directeur Adjoint chargé des sports Monsieur Osman MoussaMembre :L'entraîneur de l'équipe nationale Monsieur Robleh Djama COMMISSION TRESORERIE, LOGISTIQUE ET ANIMATION Président :Le trésorier général de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme Monsieur Yacin Ali S/COMMISSION BILLETTERIE Monsieur Osman Ainaché S/COMMISSION ANIMATION Le Conseiller TechniqueKamil Mohamed Kamil COMMISSION SECURITE Président :Le contrôleur de la Fédération Djiboutienne d'AthlétismeLe Capitaine Houssein Djama COMMISSION SANTE Président :Un médecin de l'AND COMMISSION MEDIAS Président :Monsieur Khaled Abdallah AwadSecrétaire :Le conseiller technique Monsieur Niazi Abdoukarim Membre :Le rédacteur en Chef de la Nation Monsieur Adil Ahmed YoussoufLe Chargé de la communication et des relations avec les médias de la Fédération Djiboutienne d'Athlétisme

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèques bancaires co-signés par le Président et le Trésorier de la Fédération.

Article 6

Le présent décret sera enregistré, publié partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH